

Assemblée des délégués du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse

Élection de six membres du Conseil de la FEPS pour la législature 2019 – 2022

Heiden, le 4 avril 2018
Fédération des Églises protestantes de Suisse

La Commission de nomination
Le Président
Koni Bruderer

Selon l'art. 11c de la Constitution de la FEPS :

L'Assemblée des délégués exerce les attributions suivantes :

c) elle élit ... six à douze autres membres du Conseil pour une période de quatre ans, commençant le 1^{er} janvier suivant. L'Assemblée des délégués fixe le nombre des membres du Conseil une année au moins avant le début d'une nouvelle législature ;

Dans le choix des membres du Conseil, elle tient équitablement compte des différentes régions géographiques et linguistiques du pays. Deux membres du Conseil au plus peuvent appartenir à la même Église. Les membres du Conseil ne peuvent pas être en même temps délégués à l'Assemblée des délégués ; ils sont rééligibles. Un membre qui atteint l'âge de 70 ans doit quitter le Conseil à la fin de l'année civile au cours de laquelle il accomplit son 70^e anniversaire ;

La Commission de nomination a reçu les candidatures suivantes au Conseil de la FEPS pour la législature 2019 – 2022 :

Pierre-Philippe Blaser	FR	nouveau
Sabine Brändlin	BL	actuel
Esther Gaillard	VD	actuel
Ulrich Knoepfel	GL	actuel
Ruth Pfister-Murbach	TG	actuel
Daniel Reuter	ZH	actuel